

A V I S P U B L I C

Entrée en vigueur PPCMOI-2020-00085

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire du 17 novembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté, en vertu du règlement 0319-000, le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) suivant:

- PPCMOI-2020-00085 concernant un projet de construction d'un complexe médical incluant un CHSLD et deux cliniques médicales, avec tous les services de la santé, une pharmacie, un restaurant et une tour de télécommunication sur les lots 6 052 883, 6 052 884, 6 052 887, 6 123 307, 6 123 308 et 6 134 963 du cadastre du Québec.

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, **cette résolution est entrée en vigueur le 25 novembre 2020, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.**

Toute personne intéressée peut consulter ladite résolution au bas du présent avis, ainsi qu'à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, à Saint-Jérôme, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2 décembre 2020.

La greffière de la Ville,

Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP

Pour toute information :
Service de l'urbanisme
(450) 438-3251